

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

23/03/2022

Dossier complet le :

23/03/2022

N° d'enregistrement :

2022-12415

#### 1. Intitulé du projet

Création du parking de covoiturage d'Illats-Podensac de 49 places à proximité de l'échangeur n°02 sur l'autoroute A62

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Autoroutes du Sud de la France (ASF)

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

THOMAS Julien, Directeur Régional d'Exploitation

RCS / SIRET

5 7 2 1 3 9 9 9 6 0 3 5 7 5

Forme juridique

SA à Conseil d'administration

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique 47 : Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols. Partie b : "Autres déboisements en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare".	Parking destiné au covoiturage de 49 places dont 2 places PMR

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à la création d'un parking de covoiturage de 49 places VL sur la commune d'Illats dans le département de la Gironde (33) à proximité immédiate de l'échangeur n°02 de Podensac de l'autoroute A62.

Le projet prévoit également d'aménager une zone reversée aux 2 roues (cycles) et d'un accès autocar/bus.

Il se situe au croisement de la RD117E2 et de la route de Cérons, sur la commune d'Illats. Le parking de la halte péage existant en sortie de gare comprend 7 places VL et de 2 places PL.

Le projet est situé sur deux parcelles cadastrées B1727 et B1725 qui ont une surface totale de l'ordre de 7320 m<sup>2</sup>.

Elles sont actuellement plantées de pins et sont en cours d'acquisition par le département de la Gironde. Les parcelles sont relativement plates avec une pente de 2% dans le sens Ouest-Est. La route départementale est en remblai par rapport aux terrains de l'ordre de 1,00 mètre.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le covoiturage s'inscrit comme l'un des leviers importants pour désengorger les voies d'accès aux centres d'agglomérations ou aux zones d'emploi. Ces enjeux ont été fortement soulignés lors des Assises de la mobilité au dernier trimestre de 2017. La Loi d'Orientation sur les Mobilités (Adoption : 19/11/2019 \_ Promulgation : 24/12/2019), est venue préciser et encadrer de nouveaux dispositifs pour encourager la pratique du covoiturage.

Actuellement, des pratiques de covoiturage existent sans aménagement matérialisé. De fait, ces pratiques sont en conflit avec les arrêts de courte durée des usagers de l'autoroute et engendrent des manoeuvres automobiles dangereuses (retournements, franchissements interdits...) ainsi que des traversées piétonnes non sécurisées.

Dans le cadre du Plan d'investissement Autoroutier (PIA), l'Etat a demandé à ASF d'aménager des parkings de covoiturage sur son réseau. L'objectif est de mettre à disposition des clients de l'autoroute des zones de stationnement pour véhicules légers (VL) sécurisées et confortables, à proximité immédiate des gares de péage pour faciliter les pratiques du covoiturage.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Les travaux seront exécutés sur les parcelles B1725 et B1727 d'une surface totale cadastrale égale à 7320 m<sup>2</sup>. La réalisation des travaux est projetée en 2022. Ils seront entrepris de jour et sur une période de 3 à 4 mois. Il sera préconisé de réaliser les travaux d'aménagement en dehors de la période de reproduction des différents taxons. La période optimale pour réaliser une telle opération serait entre septembre et février.

Les travaux de défrichage seront effectués dans cette période sur une surface de 3849 m<sup>2</sup> (voir plans en annexe).

L'emprise sera clôturée et les entrées et sorties seront verrouillées en fin de journée et durant toute les périodes sans activité, et ce tout au long de la phase travaux.

De la signalisation verticale provisoire sera mise en oeuvre pour annoncer, aux usagers des voies annexes, l'approche et les dangers associés au chantier.

Les circulations sur les 2 axes (RD 117 E2 et Route de Cérons) à proximité de la parcelle ne seront pas interrompues.

Les différentes phases des travaux sont décrites ci-dessous :

- Les terrassements en déblais et remblais ainsi que les évacuations de matériaux,
- Les travaux d'assainissement des eaux pluviales avec bassin de rétention et infiltration, respectant les prescriptions des documents opposables
- La mise en oeuvre de candélabres solaires
- La réalisation des prédispositions (fourreaux) pour la mise en place de bornes de recharges électriques (nombre 4),
- La fourniture, le transport et la mise en oeuvre des structures de chaussée,
- Les revêtements de surface des voiries, parkings et trottoirs,
- La signalisation verticale et horizontale ainsi que le mobilier urbain.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

L'entrée et la sortie au parking de covoiturage s'effectueront depuis la RD117E2 (Route de CERONS).

Les entrées et sortie du parking sont positionnées de façon stratégique. En effet, grâce à sa proximité avec le carrefour, les usagers pourront, en l'empruntant, entrer et sortir de cet aménagement quel que soit leur trajet.

Des portiques amovibles de gabarit seront positionnés en entrées et sortie du parking afin de limiter l'accès aux véhicules légers uniquement.

Le projet prévoit également d'aménager une zone réservée aux 2 roues (cycles) et d'un dépose minute équipé d'un abri.

Le parking sera accessible et dimensionné pour l'accueil de Personnes à Mobilité Réduite (Nombre : 2).

Afin de sécuriser le parking, il est prévu d'implanter des candélabres photo-voltaïques.

La régulation des eaux pluviales sera réalisée par des noues de stockage et d'infiltration.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le parking fait moins de 50 places et nécessitera la réalisation d'une déclaration préalable. Il n'est pas soumis à permis d'aménager (article R.421-23 e).

Ce projet n'est pas soumis aux déclarations ou autorisations pour les installations, ouvrages, travaux et activités auprès des services de la police de l'eau et des milieux aquatiques en se référant à la rubrique 2.1.5.0 du tableau annexé à l'article R. 214-1. En effet, le projet d'aménagement ne dépasse pas les seuils suivants :

- Superficie de la parcelle inférieure à 1ha,
- Les fossés et voirie qui entourent la parcelle empêchent l'interception d'écoulement d'un bassin versant naturel.

La création du parking est compatible avec le règlement du PLU d'Illats (approuvé le 20/06/2021).

Suite aux investigations de l'écologie, le projet ne nécessite pas de demande de dérogation pour destruction d'espèce protégée.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surfaces cadastrales B1725 et B1727	7320 m <sup>2</sup>
Surfaces imperméabilisées (voies, cheminement piétons)	1800 m <sup>2</sup>
Surfaces perméables (parking et espaces verts)	2050 m <sup>2</sup>
Places de parkings	49 places dont 2 places PMR
Emprise travaux	3 600 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Commune d'Illats (33)  
Intersection entre la RD 117 E2 et la  
route de Cérons

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 44° 60' 92" 14 Lat. 0° 36' 52" 95

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à plus de 4 Km du réseau hydrographique du Ciron (ZNIEFF de type 2) et aussi à plus de 4 Km des zones de Frai à Aloses feintes de la Garonne (ZNIEFF de type 1).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'arrêté de protection du biotope dans le secteur.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département de la Gironde est couvert par le PPBE 3ème échéance. Arrêté du 18 Juillet 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle se situe à 1200 mètres du premier monument inscrit ou classé comme historique : Église Saint-laurent. Absence de co-visibilité
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un pré-diagnostic écologique a été réalisé par un écologue sur l'emprise du parking. Aucune zone humide n'a été identifiée. (voir rapport du pré-diagnostic écologique)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations approuvé sur la commune d'Illats.  20/06/2012
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de site pollué ou potentiellement pollué (BASOL) à moins de 500 m. Pas d'ancien site industriel et activité de service (BASIAS) ) moins de 500 m.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à plus de 4Km du 1er site Natura 2000 connu (Vallée du Ciron)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle se situe à 1200 mètres du premier monument inscrit ou classé comme historique : Église Saint-laurent.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est prévu le terrassement et l'évacuation partielle des déblais en décharges agréées pour : - La création de la structure de voirie, - La réalisation des noues de rétention et d'infiltration, Le reste des déblais sera réutilisé sur site au niveau des merlons à créer dans le cadre du projet.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera l'apport de matériaux de construction extérieurs au site pour la mise en place de l'enrobé par exemple. Également, l'aménagement paysager du projet pourrait nécessiter l'apport de terre végétale.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le diagnostic environnemental réalisé (Annexe 7), la zone du projet représente majoritairement des enjeux faibles. La plantation de résineux homogène conduite en exploitation forestière, dépourvue ainsi de sous strate ainsi que de zones humides. Les enjeux apparaissent faibles et les mesures d'insertion prévues (cf. article 6.4) permettent d'éviter les impacts notables. Le projet s'inscrit sur une faible surface située à l'extrémité d'un boisement homogène et à la jonction entre deux infrastructures Il ne portera pas atteinte à la fonctionnalité ni à la continuité écologique. Le projet n'aura aucun impact sur la trame verte et bleue identifiée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu du site, de l'absence d'enjeux communs avec ceux ayant conduit à désigner le site Natura 2000 le plus proche, des mesures prévues et de la distance d'éloignement (4km) supérieure à la distance fonctionnelle, le projet n'aura pas d'incidence.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consiste à la création d'un parking de 49 places sur deux parcelles plantées de pins pour l'exploitation forestière La surface totale de l'exploitation est de 7320 m <sup>2</sup> . Emprise de travaux : 3 600 m <sup>2</sup>
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun risque technologique à proximité.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs de la Gironde, des feux de forêt et des tempêtes ont été recensés sur la commune d'Illats. La commune n'est pas comprise dans un Territoire à Risque important d'inondation. D'après le site Géorisque, elle n'est pas soumise à un PPRI. La commune n'est pas soumise à un Plan de Prévention des Risques retrait-Gonflement des sols argileux.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les voies principales seront inchangées. L'aménagement prévoit uniquement du stationnement de dépôt minute. Il a pour but d'encourager le covoiturage participant ainsi, à son échelle, à une diminution des trafics.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les nuisances sonores seront celles d'un parking classique réservé aux véhicules légers. Absence de bâtis sensibles au bruit à proximité. Il s'implante dans une zone déjà concernée par une autoroute, un diffuseur autoroutier, une route départementale et un parc d'activités. Durant la phase chantier, les nuisances sonores se feront de jour pendant un délai limité.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas d'odeur et n'est pas concerné par des nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, il est possible que le projet engendre des vibrations par la présence d'engins.</p> <p>En définitif, le projet n'est pas concerné par des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendre des émissions lumineuses liées à l'éclairage public des zones de stationnement. Ces points lumineux seront des candélabres programmables.</p> <p>20 lux sont nécessaires entre les places pour les personnes à mobilité réduite jusqu'aux aménagements communs. L'éclairage répond et se limite ici à l'impératif lié à la sécurité des personnes.</p> <p>Durant la phase chantier, aucune émission lumineuse n'est à prévoir, les travaux sont réalisés de jour.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas de rejet dans l'air, au contraire, il participera à la réduction des émissions de polluants et de gaz à effet de serre en diminuant le trafic de véhicules légers.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le système de régulation des eaux pluviales sera composé de noue de rétention et infiltration. L'objectif est d'infiltrer toutes les eaux de ruissellement sans rejet vers des exutoires.</p> <p>Durant la phase chantier, le principe restera similaire, les terrassements et la création d'un exutoire faisant partie des travaux à réaliser dans les premiers temps.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet devra veiller à la valorisation et au tri de déchets produits, en phase travaux comme en phase exploitation.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de co-visibilité
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain envisagé pour l'implantation du parking appartient à deux propriétaires, et occupe une superficie de 7230 m <sup>2</sup> environ, sur une parcelle naturelle. Cette parcelle est aujourd'hui utilisée pour l'exploitation forestière. Le projet consistera à urbaniser une partie de cette parcelle pour aménager des places de stationnement afin de favoriser le covoiturage. Les espaces verts et noues seront toujours entretenus par fauchage mécanique par les collectivités (CD33 et Communauté de Communes Convergence Garonne).

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun autre projet n'a été identifié à ce jour suite à la recherche sur le site de la DREAL.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Ce parking de covoiturage participe à la réduction des émissions de polluants et de gaz à effet de serre en diminuant le trafic de véhicules légers. Lors de l'étude, nous nous sommes efforcés de répondre aux problématiques environnementales actuelles. Ainsi nous avons conçu un parking de covoiturage qui auto-régule ses eaux de pluie sur la parcelle à l'aide des noues de rétention et d'infiltration, végétalisées et aménagées de façon paysagère. Un aménagement pour collecter les ordures ménagères et emballages a aussi été étudié pour limiter au maximum les incivilités et les pollutions ponctuelles. Les travaux seront réalisés de jour et sur une courte période de 3 à 4 mois en dehors de la période de reproduction des différents taxons pour réduire au maximum les nuisances auprès de la faune locale. Au cours du chantier, nous privilégierons un maximum de réutilisation des matériaux du site et les circuits-courts afin de limiter l'impact carbone des travaux. Des clauses environnementales seront insérées dans les contrats des entreprises et les mesures prises seront contrôlées par la maîtrise d'oeuvre et la maîtrise d'ouvrage tout au long du chantier. Pour éviter toute pollution, nous veillerons à ce que la base vie de l'entreprise soit positionnée sur une surface imperméabilisée, que les engins de chantier soient en bon état et que les entretiens et réparations se fassent systématiquement à l'extérieur du chantier et de préférence dans les ateliers de l'entreprise. Les équipes devront être formées et devront avoir, en permanence, à leur disposition un kit antipollution

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le maître d'ouvrage, conscient de l'impact environnemental que peut susciter un projet d'aménagement sur l'environnement, applique la séquence Éviter, Réduire, Compenser (ERC) tout au long de l'élaboration de son projet.

Au vu de la nature du projet (parking de covoiturage), du contexte dans lequel celui-ci s'insère et des mesures d'insertion environnementales prévues, le projet ne présente pas d'impact notable prévisible sur l'environnement, la santé et le cadre de vie. De plus, la nature même de ce projet est en faveur de l'environnement, car il a notamment pour objet de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les polluants.

La réalisation d'une évaluation environnementale ne nous paraît donc pas nécessaire.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le <u>paysage lointain</u> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
En complément des annexes 1 à 5 A1 - Demande d'examen A2 - Plan de situation A3 - Reportage photographique A4 - Plan de masse A5 - Plan des abords  il a été rajouté : A6 - Plan de rabattement, A7 - Pré-diagnostic écologique A8 - Natura 2000

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

AGEN

le,

18/03/2022

Signature

  
**Julien THOMAS**  
Directeur régional

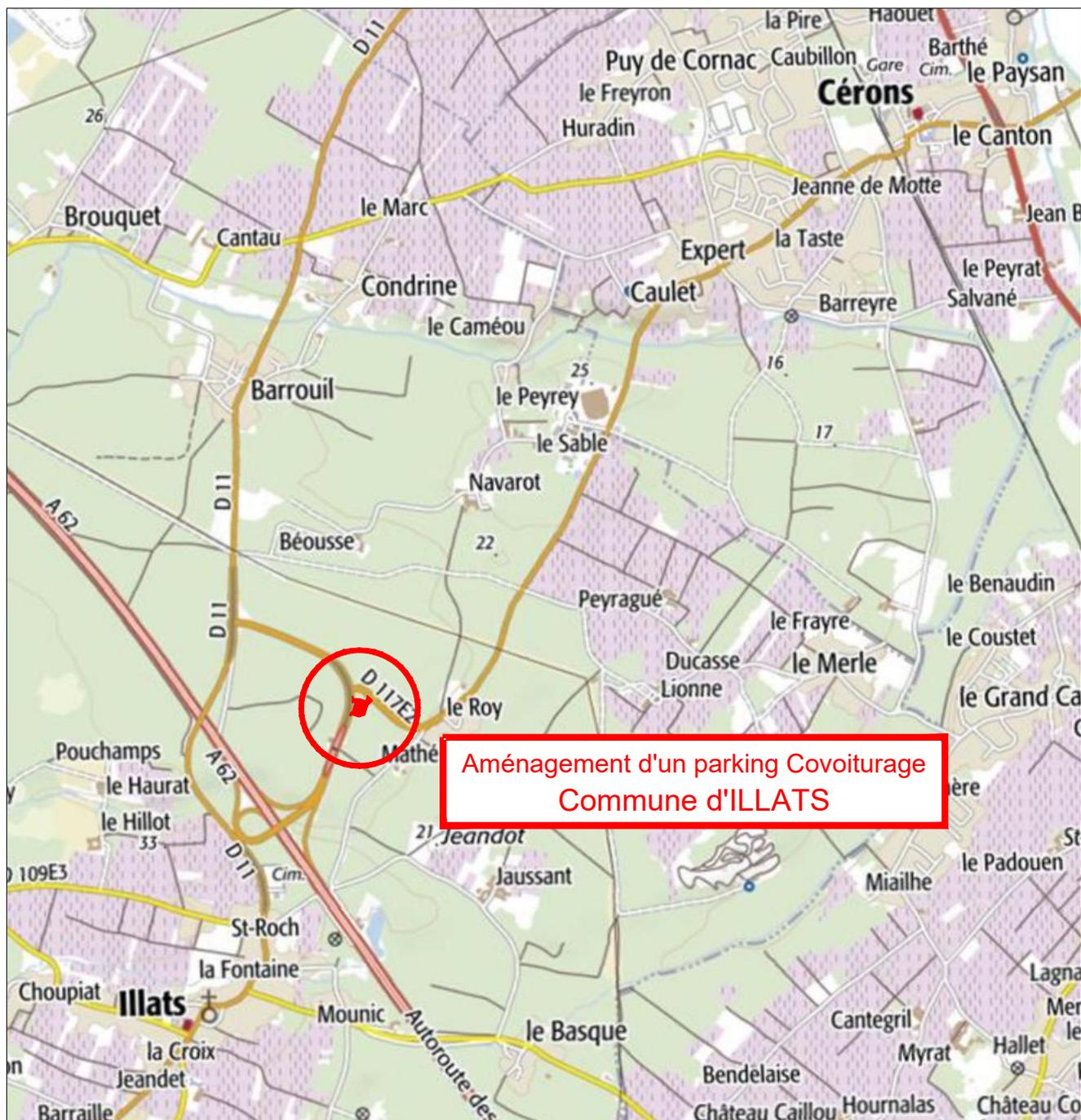
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Ann. 2

Commune d'ILLATS (33 720)

# PLAN DE SITUATION

ECHELLE 1/25000



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Commune d'ILLATS (33 720)

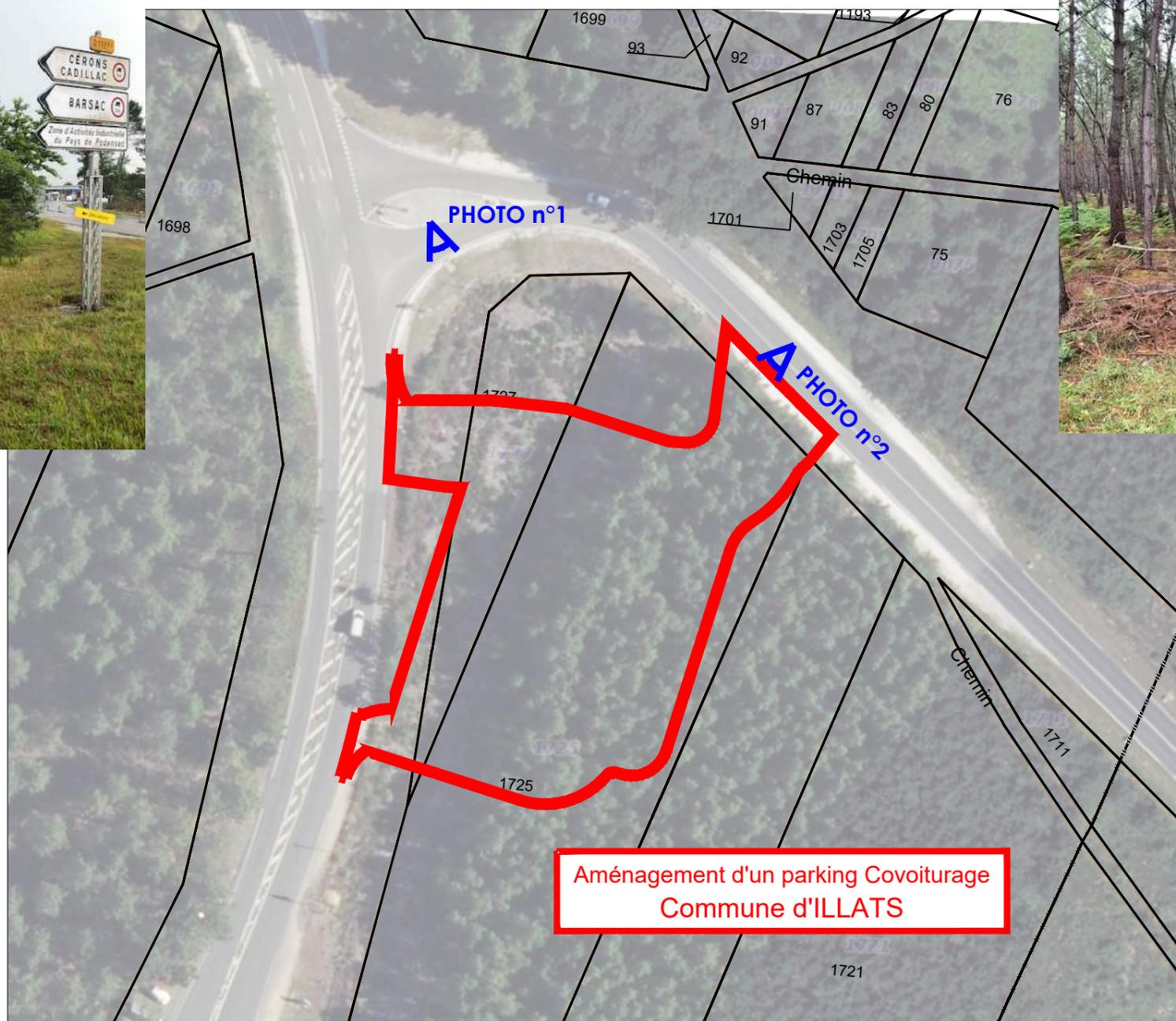
# REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

ECHELLE 1/1000

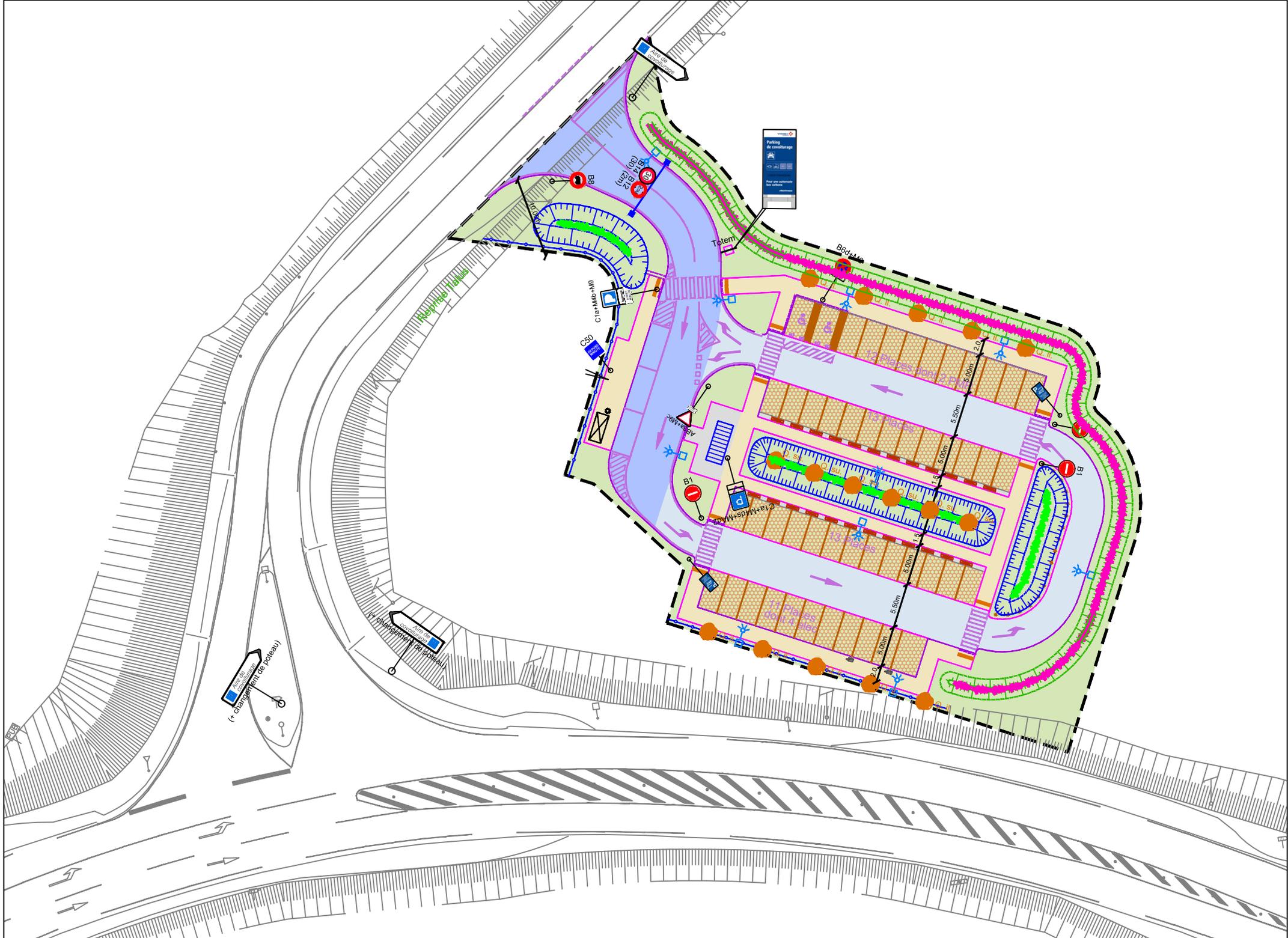
PHOTO n°1

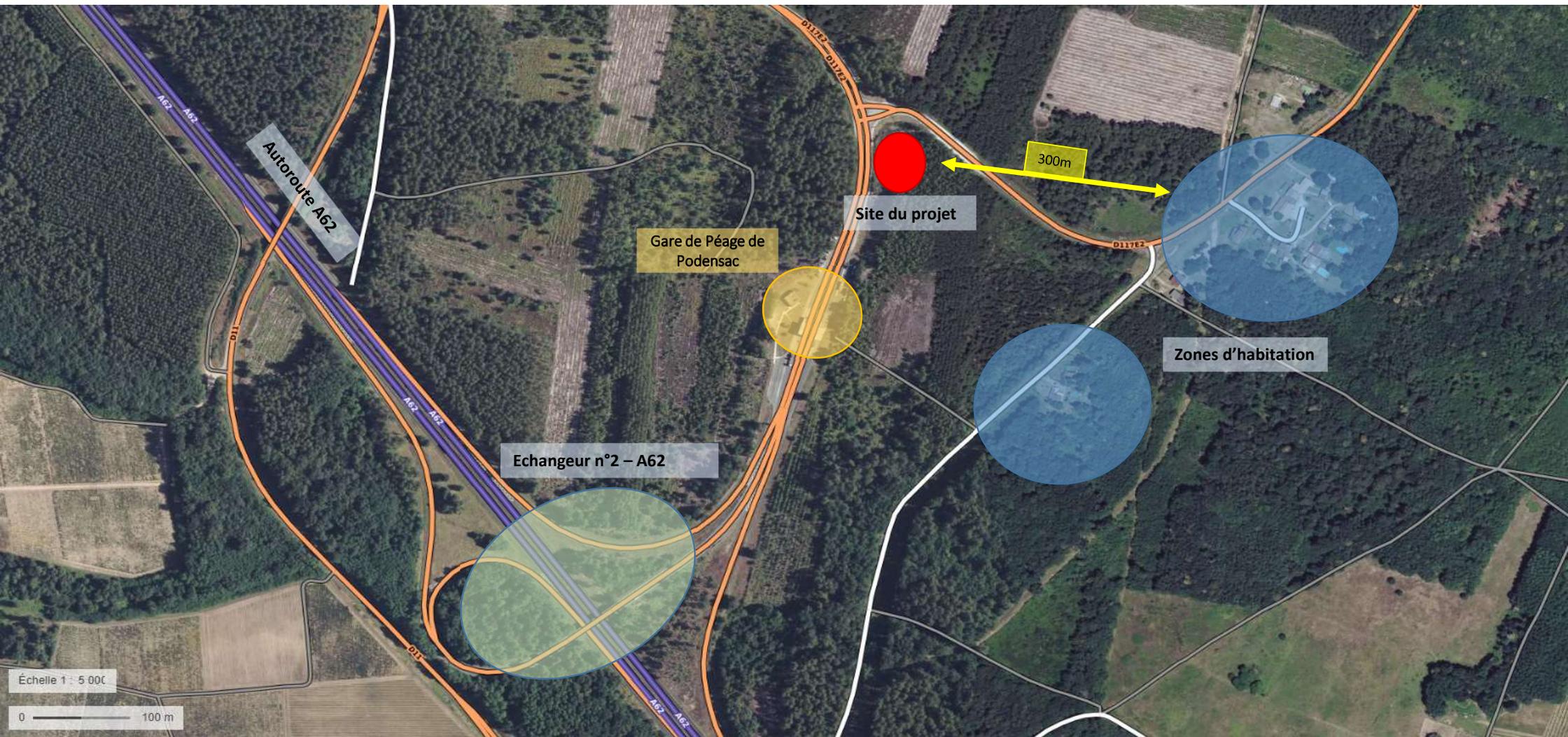


PHOTO n°2



Aménagement d'un parking Covoiturage  
Commune d'ILLATS





● Site du projet

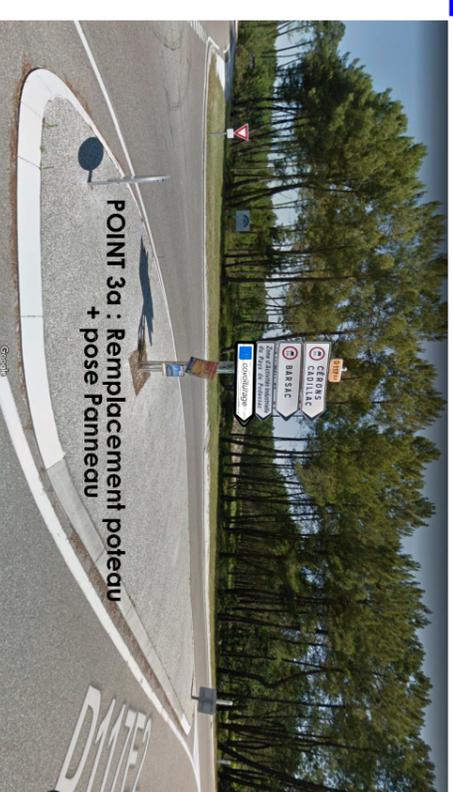
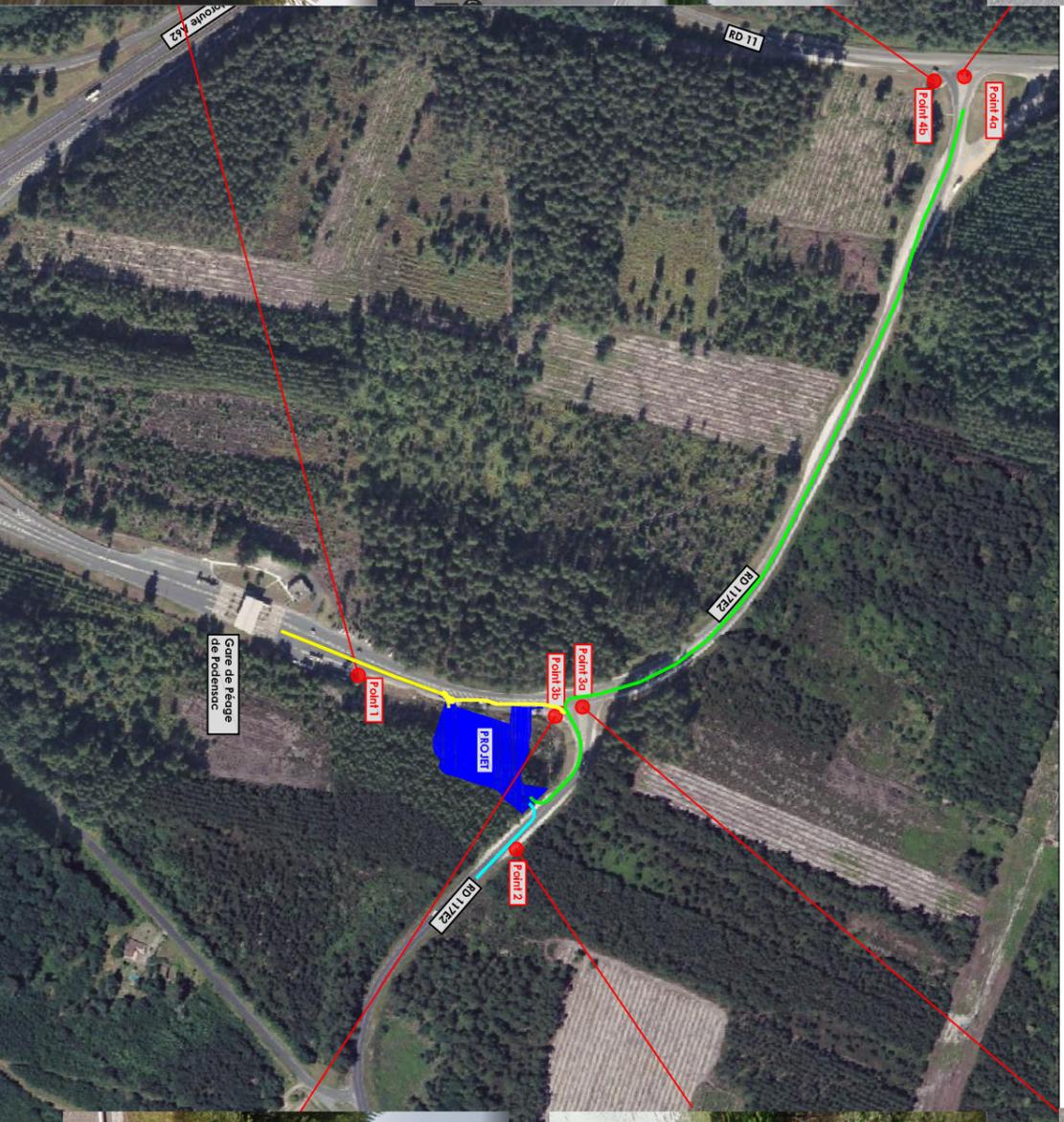
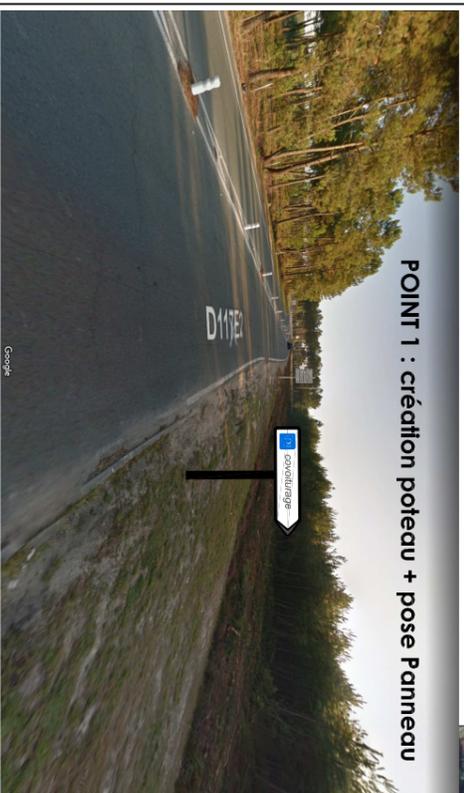
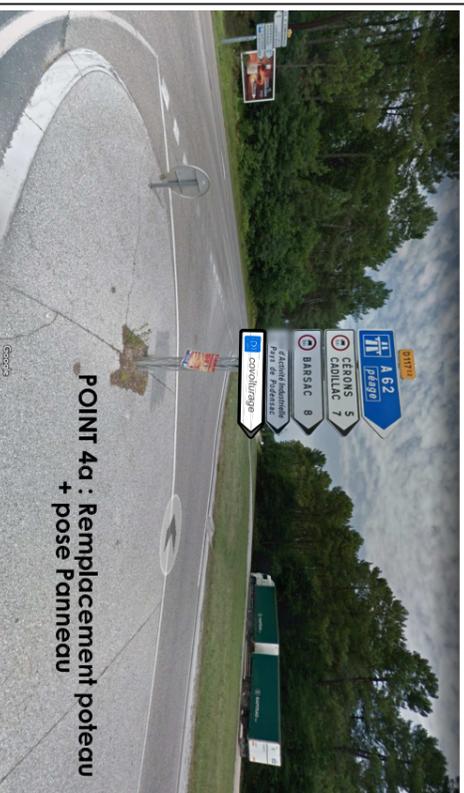
**Annexe -5-**  
Plan des abords du projet

Parking de Covoiturage de Podensac  
Examen Cas par Cas

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
Commune d'ILLATS (33 720)

# PLAN DE RABATTEMENT

accès au parking





## PRE-DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

PROJET D'AIRE DE COVOITURAGE SUR LA COMMUNE DE PODENSAC (33)

V1 : 09/12/2020

V2 : 30/06/2021

### **SIMETHIS**

1, impasse de Calonge  
Parc d'Activités du Courneau  
33610 Canéjan  
Tel : 05 56 89 94 09  
contact@simethis.fr  
www.simethis.fr



## SOMMAIRE

I.	Présentation et contexte d'insertion écologique du site d'étude.....	3
1.1.	Localisation du site d'étude .....	3
1.2.	Insertion du site dans le réseau écologique connu.....	4
1.2.1.	Réseau hydrographique .....	4
1.2.2.	Périmètres d'inventaires et de protection de l'environnement.....	4
1.2.3.	Connaissances naturalistes existantes sur le site.....	6
II.	Méthodologie d'expertise.....	6
III.	Diagnostic écologique.....	7
3.1.	Caractérisation des habitats naturels .....	7
3.2.	Zones humides .....	9
3.3.	Flore.....	9
3.3.1.	Flore patrimoniale.....	9
3.3.2.	Flore invasive.....	9
3.4.	Faune .....	10
3.4.1.	Oiseaux .....	10
3.4.2.	Herpétofaune.....	14
3.4.3.	Mammifères.....	15
IV.	Synthèse du prédiagnostic écologique .....	16
V.	Pré-évaluation des impacts potentiels et mesures d'atténuation d'impact.....	17
5.1.	Mesures génériques en phase travaux.....	18
5.2.	Mesures spécifiques par zone.....	18
5.2.1.	Zones environnementales (1 et 2) .....	18
5.2.2.	Espaces verts .....	19
5.2.3.	Noues .....	20
VI.	Conclusion .....	21

# I. PRESENTATION ET CONTEXTE D'INSERTION ECOLOGIQUE DU SITE D'ETUDE

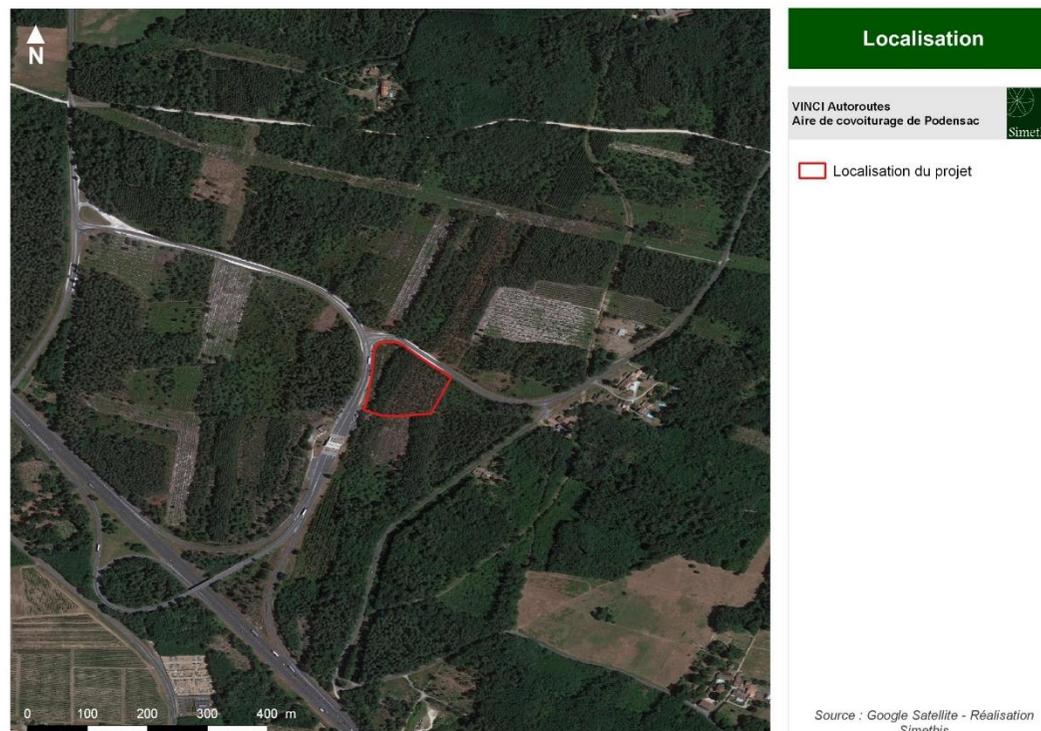
Le présent document correspond au pré-diagnostic écologique réalisé sur l'emprise d'un projet d'aménagement d'une parcelle d'une surface d'environ 0.5 ha, localisé sur la commune d'Illats (33).

Cette note de synthèse fait état des premiers enjeux et potentialités décelés à l'issue des prospections de terrain réalisées en octobre 2020 et en mai 2021 par le bureau d'études Simethis.

Le présent rapport constitue le complément d'inventaire demandé par les services de l'Etat dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas et de la demande d'autorisation de défrichement.

## 1.1. Localisation du site d'étude

La zone d'étude se situe sur la commune de Podensac, dans le département de la Gironde, au sud-est de la métropole bordelaise, en rive droite de la Garonne.



Carte 1 : Vue partielle de la zone d'étude à l'échelle communale

## 1.2. Insertion du site dans le réseau écologique connu

### 1.2.1. Réseau hydrographique

Le site s'insère dans le bassin versant de la Garonne. Il n'est traversé par aucun ruisseau ou fossé. Le cours d'eau le plus proche est le ruisseau de la Gargalle, affluent de la Garonne en rive gauche et localisé à environ 1.5 kms du site projet

### 1.2.2. Périmètres d'inventaires et de protection de l'environnement

Le site du projet est localisé à une distance importante des zonages environnementaux les plus proches. Ces derniers concernent essentiellement le système hydrographique Garonne - Ciron, et les espèces associées (poissons migrateurs amphihalins, mustélidés semi-aquatiques, entomofaune remarquable des systèmes alluviaux, etc).

Ainsi, dans un rayon de 5 km, les périmètres suivants sont recensés :

- Le site Natura 2000 de la vallée du Ciron : à 4,6 kms
- Le site Natura 2000 de la Garonne : à 4,8 kms
- Le site Natura 2000 de la vallée de l'Euille : à 5 kms
- La ZNIEFF 1 Zones de frai à Alose feinte de la Garonne : à 4,8 kms
- La ZNIEFF 1 Frayères à Esturgeon de la Garonne : à 5 kms
- La ZNIEFF 2 Réseau hydrographique du Ciron : à 4,6 kms

Aucun lien fonctionnel entre le site projet et ces zonages environnementaux n'est mis en évidence compte tenu de l'éloignement et de l'absence de biotopes équivalents. L'incidence du projet sur les habitats et les espèces ayant justifié la désignation de ces sites est donc considérée comme non significative.



Carte 2 : Zonages environnementaux situés dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude

### 1.2.3. Connaissances naturalistes existantes sur le site

Les bases de données collaboratives ont été sollicitées afin de connaître la présence/absence de données faune/flore patrimoniales connues sur le site ou ses alentours immédiats.

#### 1.2.3.1. Données flore connues

Une consultation des données disponibles sur le site de l'OBV a été effectuée le 16/11/2020. Sur la maille de 1 km x 1 km à laquelle appartient le site d'étude, deux espèces patrimoniales sont recensées à savoir :

Tableau 1 : Liste des espèces patrimoniales floristiques recensées à proximité du site d'étude (source : OBV)

Nom scientifique	Nom commun	Protection	Dernière observation	Potentialité de présence sur site
Scabiosa atropurpurea L., 1753	Scabieuse pourpre	Protection Aquitaine	2016	Non (pelouses basophiles)
Medicago sativa L., 1753	Luzerne cultivée	Non protégé - cité en liste rouge Aquitaine (danger d'extinction)	2016	Non (terrains calcaires ou argileux)

#### 1.2.3.2. Données faune connues

Une demande de transmission de données a été transmise à FAUNA, l'Observatoire de la Faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine qui a répondu le 30/10/2020 avec l'absence de données de faune patrimoniale sur ou à proximité immédiate du site projet.

## II. METHODOLOGIE D'EXPERTISE

Une prospection de terrain a été mobilisée en octobre 2020 afin de procéder à l'échantillonnage de la biodiversité du site. L'intégralité des protocoles méthodologiques de recueil des données faune/flore utilisés sur le site est consignée en **Annexe 2** du document.

Tableau 2 : Dates de passage et objectifs des visites

Date	Type	Météo
29/10/2020	Oiseaux, reptiles, mammifères, insectes Habitats naturels - Flore patrimoniale - Zones humides	Ensoleillé, 20°C, vent faible
26/05/2021	Complément d'inventaire en période de nidification de la Fauvette pitchou et autres oiseaux patrimoniaux	Ensoleillé, 20°C, pas de vent

### III. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

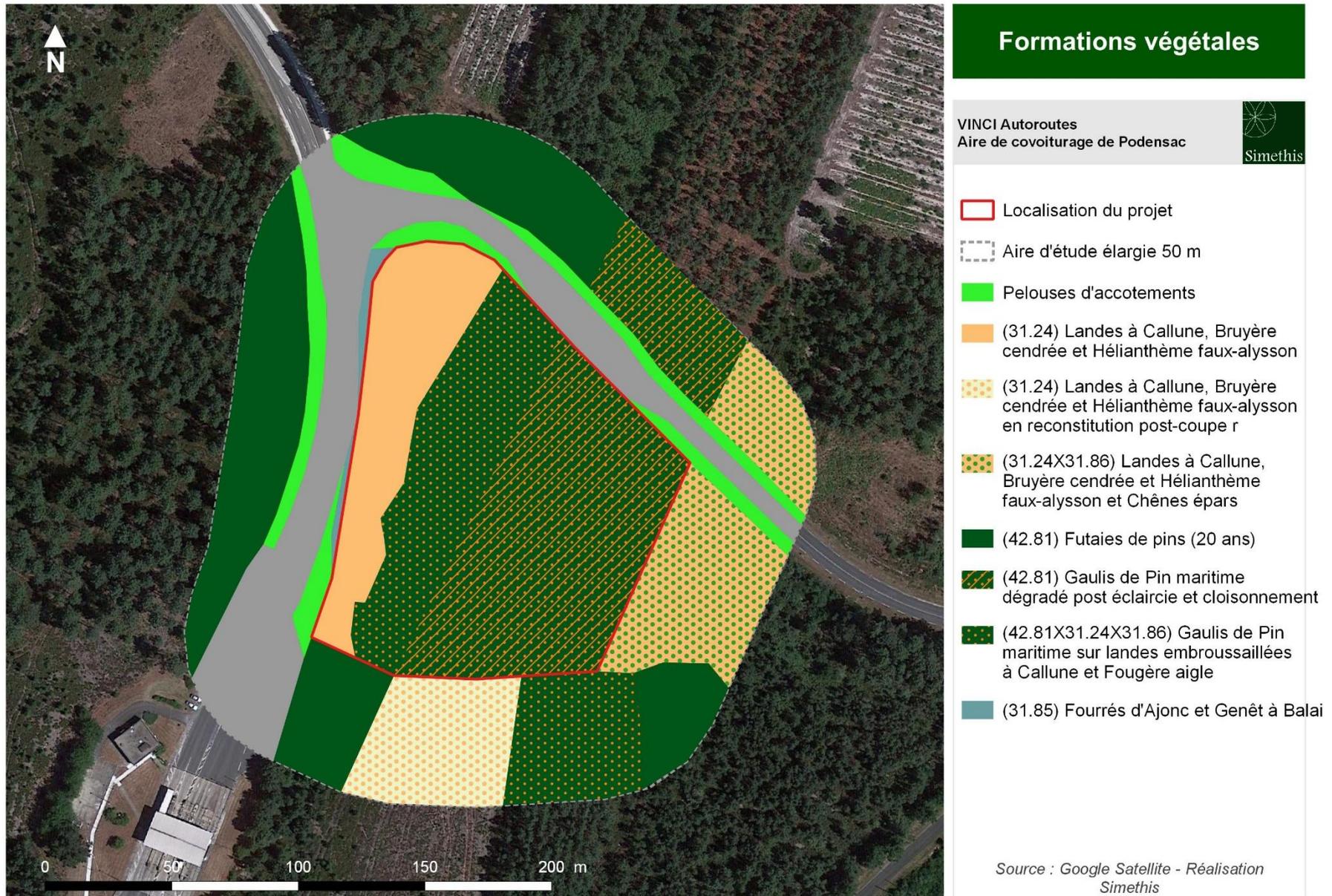
#### 3.1. Caractérisation des habitats naturels

La zone d'étude borde le diffuseur N° 2 de l'A62. C'est une parcelle forestière cultivée en Pin maritime où s'agencent une lande sèche à Callune et Bruyère cendrée et un gaulis lâche de Pins (classe d'âge 15 - 20 ans) ayant subi des éclaircies et des cloisonnements.

Il s'agit donc de milieux fortement perturbés par la sylviculture.

Tableau 3: Caractéristiques des formations végétales

Formation	Landes à Callune, Bruyère cendrée et Hélianthème faux-alysson	Pinède sur landes à Callune et Fougère aigle	Pinède dégradée post éclaircie et cloisonnement
Code CB	31.24	42.81X31.24X31.86	42.81
Surface	4 150 m <sup>2</sup>	4 798 m <sup>2</sup>	8 423 m <sup>2</sup>
Photo			
Description	Lande haute dominée par les chaméphytes. Présence de Pins épars	Pinède 15-20 ans non éclaircie à sous-étage important prenant la forme d'une lande haute à Callune et Fougère (Ajoncs épars)	Pinède identique à la formation précédente et attenante, mais ayant subi une exploitation sylvicole (éclaircie et cloisonnement) – Sous étage quasi inexistant
Espèces présentes	<i>Calluna vulgaris</i> , <i>Erica cinerea</i> , <i>Cistus lasianthus</i>	<i>Pinus pinaster subsp. maritima</i> , <i>Calluna vulgaris</i> , <i>Pteridium aquilinum</i>	<i>Pinus pinaster subsp. maritima</i>
ZH – Critère végétation	Non	Non	Non



Carte 3 : Formations végétales sur l'emprise de l'étude et ses abords immédiats

## 3.2. Zones humides

La délimitation des zones humides sur le site a été faite sur la base d'une méthode conforme à l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1<sup>er</sup> octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

Grâce aux inventaires floristiques, les habitats naturels présents ont pu être déterminés et ont été comparés à la liste des habitats caractéristiques des zones humides fournie par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Aucune formation caractéristique de zone humide n'a été identifiée selon le critère de la végétation sur le site d'étude.

## 3.3. Flore

### 3.3.1. Flore patrimoniale

Aucune espèce protégée n'a été observée sur la zone d'étude au cours [des prospections du 29 octobre 2020 et du 26 mai 2021](#). Les habitats présents sont peu propices à l'installation d'espèces végétales patrimoniales.

### 3.3.2. Flore invasive

Certaines espèces végétales exotiques présentent un caractère envahissant pouvant nuire à l'équilibre général de l'écosystème. Le tableau ci-dessous présente les principales espèces exotiques envahissantes ou invasives rencontrées sur le site d'étude. On notera la présence de pieds de robiniers faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) présents très ponctuellement sur les marges du site projet en bordure de l'infrastructure existante.

## 3.4. Faune

### 3.4.1. Oiseaux

Dix espèces ont été contactées lors des [prospections du 29/10/2020 et du 03/06/2021](#). Il s'agit essentiellement d'espèces forestières ou associées aux landes pré-forestières. Parmi elles, la Fauvette pitchou revêt un intérêt patrimonial en raison de son statut de protection et de conservation (liste rouge nationale).

Tableau 4 : Liste des espèces d'oiseaux observées

Espèces		Valeur patrimoniale			Rareté au niveau local	
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge des espèces menacées en France (UICN)	Directive Oiseaux (Annexe)	Protection Nationale	Déterminante ZNIEFF (Région Nouvelle-Aquitaine)	Rareté Régionale
<b>Fauvette pitchou</b>	<i>Sylvia undata</i>	EN	I	Article 3	-	PCL
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	LC	-	Article 3	-	TC
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	LC	-	Article 3	-	TC
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	LC	-	Article 3	-	PCL
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	LC	I	Article 3	-	PCL
<b>Fauvette pitchou</b>	<i>Sylvia undata</i>	EN	I	Article 3	-	PCL
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	LC	-	Article 3	-	C
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	LC	-	Article 3	-	TC
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>	LC	-	Article 3	-	C
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	LC	-	Article 3	-	TC

**\*En gras les espèces patrimoniales :** espèces d'intérêt communautaire / espèces protégées au niveau national et dont le statut de conservation est défavorable d'après la liste rouge nationale, statut "quasi menacée", "vulnérable", "en danger", etc.

**Listes rouge :** LC: Préoccupation mineure ; NT: Quasi menacée ; Vu: Vulnérable ; EN: En danger ; CR: En danger critique.

**Rareté régionale :** TR: Très rare ; R: Rare ; PCL: Peu commun ou localisé ; C: Commun ; TC: Très commun.

**Statut biologique :** NP: Nicheur possible ; NPr : Nicheur probable ; NC : Nicheur certain ; H: Hivernant ; M: Migrateur (De passage) ; NN : Non nicheur

La Fauvette pitchou a été contactée à plusieurs reprises autour et sur le site du projet en automne 2020 ainsi qu'au printemps 2021. Il ressort de la visite printanière (effectuée en période de reproduction) que la Fauvette pitchou ne niche pas sur le périmètre du projet :

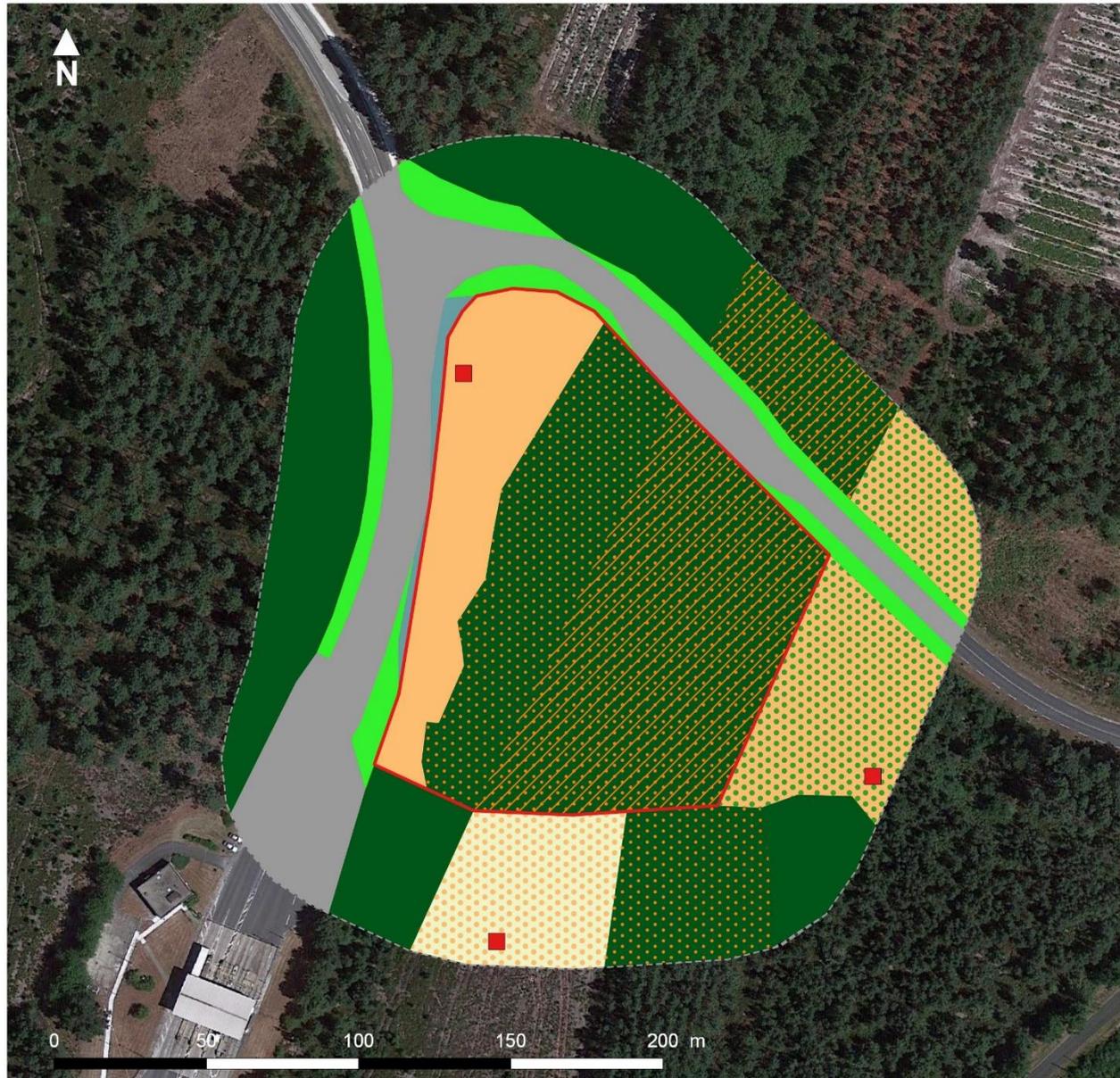
- Pas d'observation de nids
- Pas d'observation de comportements reproducteurs (pas de mâles chanteurs, pas de comportements d'alarmes ou de défenses de territoire, pas de nourrissage de jeunes, pas de transport de matériel d'édification de nids)

Les individus observés sont des juvéniles en cours d'alimentation provenant manifestement des zones périphériques du projet où de nombreux individus ont été observés.

Un nid d'Engoulevent a été observé en dehors de la zone d'influence directe et indirecte du projet.



*Photo 1 : Nid d'Engoulevent d'Europe - hors site*



## Avifaune patrimoniale

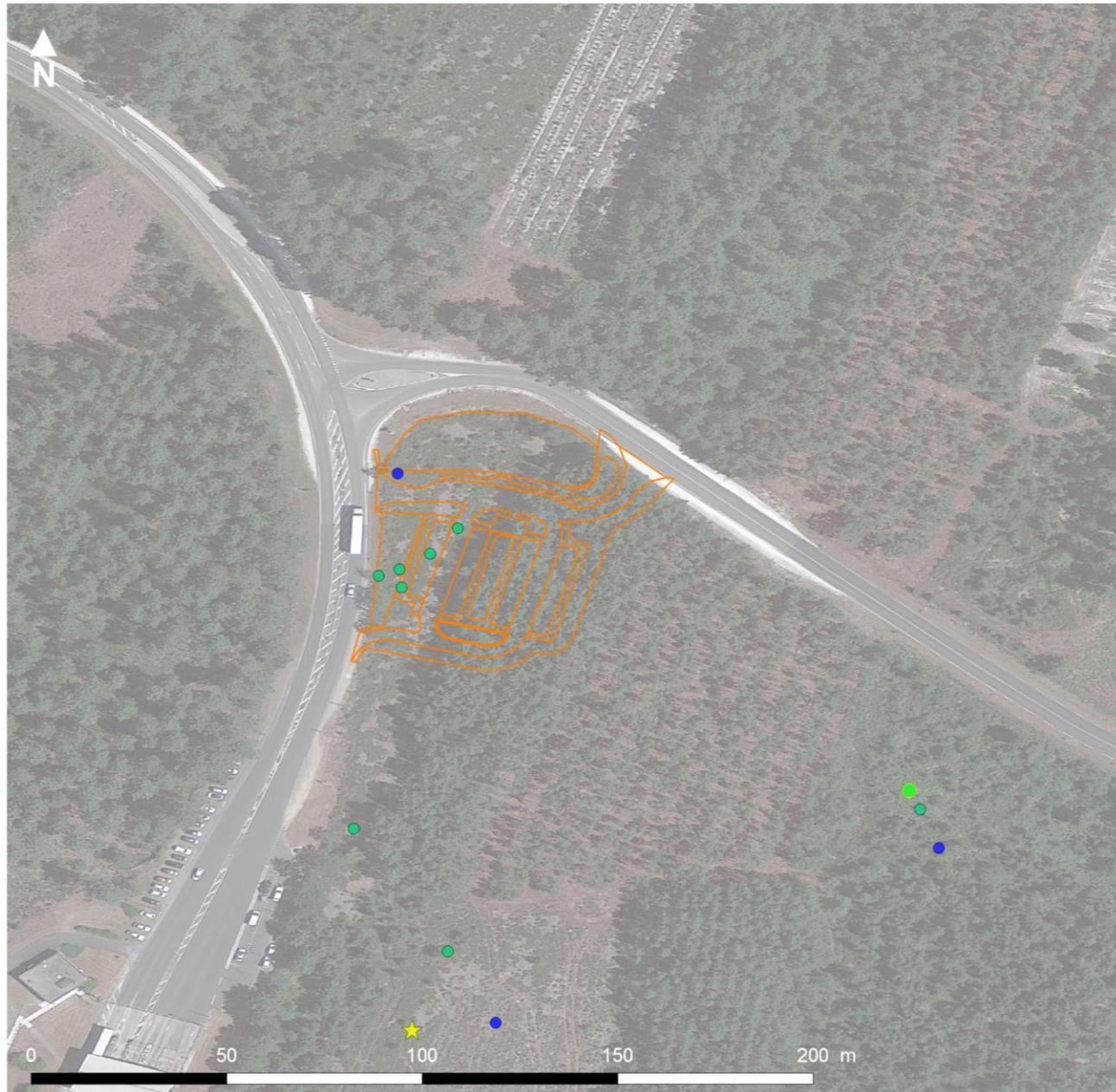
VINCI Autoroutes  
Aire de covoiturage de Podensac



- Localisation du projet
- Aire d'étude élargie 50 m
- Contact de la Fauvette pitchou
- Pelouses d'accotements
- (31.24) Landes à Callune, Bruyère cendrée et Hélianthème faux-alysson
- (31.24) Landes à Callune, Bruyère cendrée et Hélianthème faux-alysson en reconstitution post-coupe r
- (31.24X31.86) Landes à Callune, Bruyère cendrée et Hélianthème faux-alysson et Chênes épars
- (42.81) Futaies de pins (20 ans)
- (42.81) Gaulis de Pin maritime dégradé post éclaircie et cloisonnement
- (42.81X31.24X31.86) Gaulis de Pin maritime sur landes embroussaillées à Callune et Fougère aigle
- (31.85) Fourrés d'Ajonc et Genêt à Balai

Source : Google Satellite - Réalisation  
Simethis

Carte 4 : Pointages Fauvette pitchou - Automne 2020



## Avifaune patrimoniale - Printemps 2021

Vinci Autoroutes  
Aire de covoiturage de Podensac



Plan de composition

### Fauvette pitchou

- mai 2021 (juvéniles - alimentation)
- oct 2020

### Autres espèces patrimoniales

- Bruant zizi
- Couleuvre verte et jaune
- Nid d'Engoulevent

Source : BD Ortho - Réalisation Simethis

Carte 5 : Pointages Fauvette pitchou - Printemps 2021

## 3.4.2. Herpétofaune

### 3.4.2.1. Amphibiens

Aucune espèce d'amphibien n'a été vue ou entendue sur le site. Cette absence de données s'explique par l'absence de points d'eau favorables à ce groupe taxonomique.

### 3.4.2.2. Reptiles

Seul le lézard des murailles a été observé. La Couleuvre verte et jaune a été observée en dehors de la zone d'étude sur une coupe rase de Pin maritime (cf carte précédente).

Tableau 5 : Synthèse des espèces de reptiles observées sur la zone d'étude

Espèces		Valeur patrimoniale			Rareté au niveau local	
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge des espèces menacées au niveau national (UICN)	Directive Habitats (Annexe)	Protection Nationale	Liste rouge des espèces menacées au niveau régional (Aquitaine)	Déterminante ZNIEFF Aquitaine
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	LC	IV	Article 2 (individus/habitats)	LC	-

\* **Listes rouge** : LC: Préoccupation mineure / **Directive Habitats** : Annexe IV : Espèces d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte / **Protection nationale** : Article 2 : Interdiction de destruction des individus et de l'habitat d'espèce

### 3.4.2.3. Papillons de jour

Trois espèces de papillon de jour ont été observées sur le site d'étude. Aucune espèce patrimoniale n'a été observée lors du complément printanier réalisé en 2021 : aucune plante hôte propice aux espèces patrimoniales de la lande humide n'est présente.

Tableau 6 : Caractérisation des papillons présents sur le site d'étude

Espèces		Valeur patrimoniale			Rareté au niveau local	
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge des espèces menacées au niveau national (UICN)	Directive Habitats (Annexe)	Protection Nationale	Déterminante ZNIEFF Aquitaine	Liste rouge des espèces menacées en Aquitaine (UICN)
Azuré porte-queue	<i>Lampides boeticus</i>	LC	-	-	-	LC
Piérade de la rave	<i>Pieris rapae</i>	LC	-	-	-	LC
Souci	<i>Colias crocea</i>	LC	-	-	-	LC

\* Listes rouge : LC: Préoccupation mineure

### 3.4.2.4. Odonates

Aucune espèce d'odonate n'a été vue ou entendue sur le site. Cette absence de données s'explique par l'absence de points d'eau favorables à ce groupe taxonomique.

### 3.4.2.5. Coléoptères saproxylophages

Aucun arbre favorable n'a été identifié lors de l'expertise pour ce groupe taxonomique.

## 3.4.3. Mammifères

Concernant les mammifères, aucune espèce ni indice de présence n'a été observé. Les enjeux sur la zone d'étude restent faibles concernant les mammifères avec des potentialités d'accueil limitées aux espèces communes. L'absence d'arbres âgés rend peu probable la présence de l'Ecureuil roux.

Concernant les chiroptères, l'analyse s'est basée sur la recherche d'arbre à gîte potentiel (cavité, écorce décollé, fissure...). **Aucun arbre favorable à ce groupe taxonomique n'est présent.**

## IV. SYNTHÈSE DU PREDIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

---

A la suite des prospections réalisées en octobre 2020, les premiers éléments du diagnostic écologique permettent de constater :

### Flore/Habitats

- L'absence de zones humides selon le critère « végétation » ;
- L'absence d'habitats naturels d'intérêt patrimonial ;
- L'absence d'arbres remarquables
- Présence du Robinier faux-acacia, espèce invasive, à dessoucher et à broyer sur place pour éviter sa prolifération sur le site en travaux.

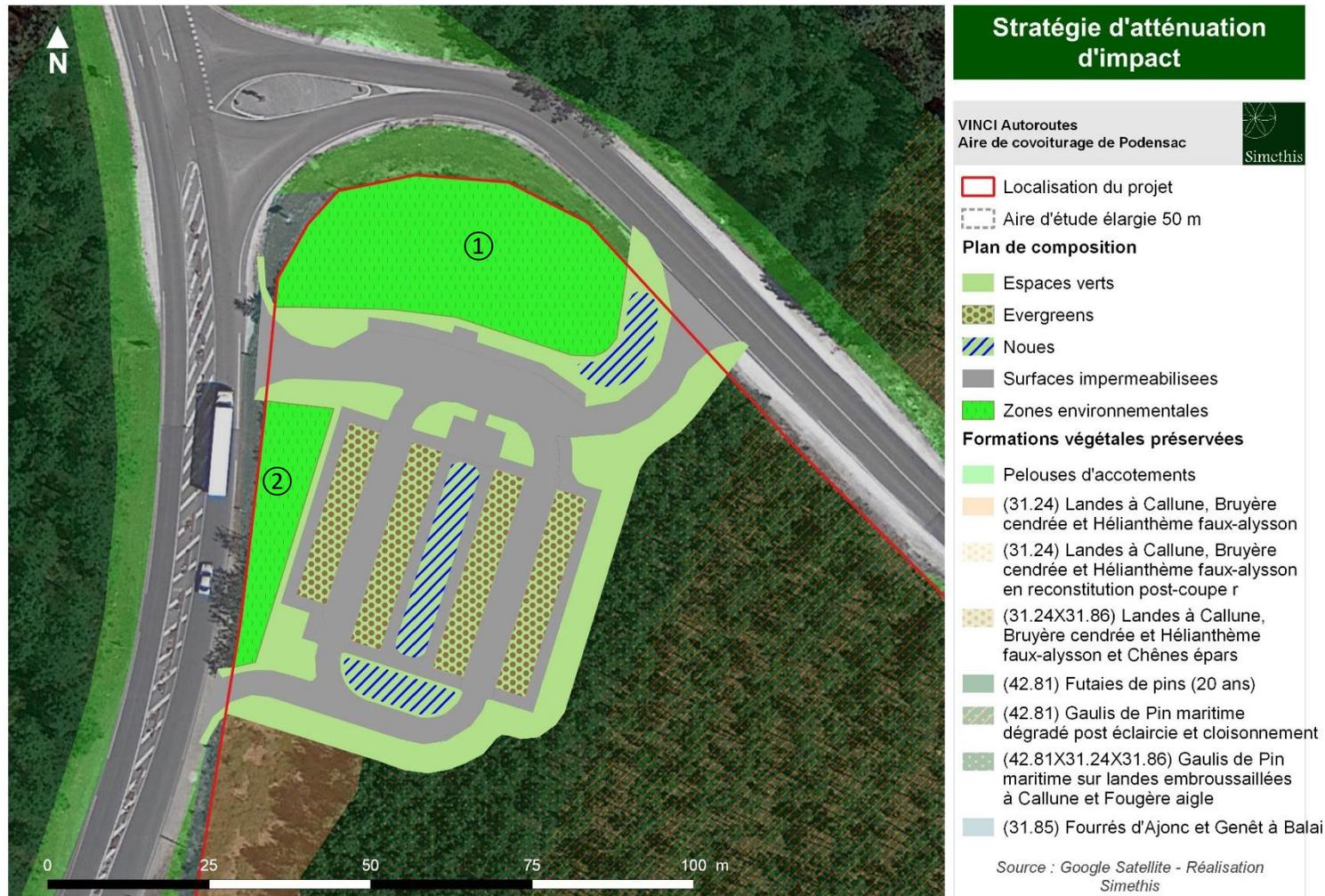
### Faune

- L'absence d'espèces faunistiques patrimoniales se reproduisant sur le périmètre du projet
- Période d'inventaire peu propice à l'observation de la faune
- Contacts de la Fauvette pitchou sur et autour de l'emprise projet - nidification peu probable mais non vérifiable
- Pas d'enjeu faune ou de potentialités relevés

Ainsi, à ce stade de l'étude, les données issues des inventaires naturalistes ne permettent pas de dégager de contraintes réglementaires avérées pour la thématique faune/flore.

## V. PRE-EVALUATION DES IMPACTS POTENTIELS ET MESURES D'ATTENUATION D'IMPACT

Le projet, compte tenu de sa surface restreinte, de sa localisation contigüe à des axes aménagés et fortement fréquentés, et de l'absence de biotopes explicitement favorable à la flore et à la faune patrimoniale est vecteur d'un impact écologique jugé comme faible. Le maître d'ouvrage a néanmoins souhaité procéder à des mesures destinées à favoriser l'intégration écologique du projet. Ces mesures restent valables et opportunes après les résultats de la visite printanière.



Carte 6 : Insertion du projet dans la zone d'étude du pré-diagnostic écologique et mesures d'intégration écologique

## 5.1. Mesures génériques en phase travaux

Les mesures respectées pendant le chantier sont les suivantes :

- Libération des emprises (abattages, débroussaillages, broyages) entre septembre et février
- Management environnemental du chantier, notamment concernant la prise en compte des secteurs à préserver (= zones environnementales - cf carte précédente), l'information des équipes de chantier, la gestion de la base vie, des ravitaillements et des stockages, la circulation, la maintenance et le stationnement des engins, la gestion des pollutions ainsi que le procédures et moyens d'interventions en cas de pollutions accidentelles.
- Traitements paysagers favorisant l'intégration écologique du projet

## 5.2. Mesures spécifiques par zone

### 5.2.1. Zones environnementales (1 et 2)

Ces espaces, non aménagés feront l'objet avant le début des travaux :

- D'une implantation par le géomètre avec piquetage et éventuellement clôture pérenne côté aire de covoiturage (type ganivelles)
- Maintien de la végétation arbustive et arborée présente en lisière de l'unité ②
- Coupe de la pinède présente à l'Ouest de l'unité ① sans dessouchage (éventuellement rognage des souches)
- Entretien tous les 5 ans au broyeur forestier en maintenant une hauteur de végétation de 30 cm



*Exemple de clôture pérenne***5.2.2. Espaces verts**

L'aménagement paysager des espaces verts aura pour objectif une végétalisation à vocation écologique et paysagère. Le programme de plantation devra autant que possible respecter les recommandations du guide pour l'utilisation d'arbres, arbustes et herbacées d'origine locale du CBNSA (2018) à savoir :

- Préserver les spécificités locales des sols, en évitant toute amélioration / modification de la nature des sols en place et de leurs propriétés physico-chimiques (amendements et engrais à proscrire). Il convient en effet d'adapter le choix du cortège à implanter au type de sol présent concerné et non l'inverse. De même, les remaniements de sols et l'apport de matériaux extérieurs sont à réduire autant que possible ;
- Eviter les fortes densités d'implantation et distances de plantation trop faibles pour les ligneux, qui donneraient l'effet d'un bétonnage vert. Il est souhaitable de varier les densités d'implantation en fonction des contraintes du milieu et des usages, pour diversifier les conditions stationnelles ;
- Employer des pratiques de gestion respectueuses de l'environnement, et notamment proscrire l'utilisation d'herbicides / pesticides, privilégier des matériaux naturels (pailles, fibres naturelles, bois raméal fragmenté, etc.) aux films et bâches plastiques de protection, limiter les arrosages (hormis à l'implantation du couvert / plantation), etc ;
- Recourir à des végétaux d'origine locale garantie (exemple Pépinière NAUDET). Pour la restauration des milieux, la provenance locale est une nécessité écologique et économique. Elle permet de reconstituer des communautés végétales cohérentes et favorise la réussite des semis et des plantations avec des végétaux adaptés aux conditions locales. Les caractéristiques génétiques acquises localement par la flore sauvage au fil des siècles lui confèrent en effet un avantage lorsque celle-ci est utilisée dans son territoire d'origine. L'approvisionnement peut ainsi être :
  - pour les projets portant sur des surfaces à revégétaliser réduites, à partir de semences, de plants et de foins (verts ou secs) collectés sur place ou à proximité immédiate.
  - dans les autres cas, à partir de plants et semences issus du commerce avec une origine locale garantie notamment au travers des marques Végétal local et Vraies messicoles.
- Entretien des espaces verts par tonte classique si possible hors période mars - juin voire septembre

Tableau 7 : Liste non exhaustive d'espèces pouvant être plantées sur le site au vue de la physionomie (source CBNSA)

Nom vernaculaire	Nom latin
Agrostide capillaire	Agrostis capillaris L., 1753
Flouve odorante	Anthoxanthum odoratum L., 1753
Canche flexueuse	Avenella flexuosa (L.) Drejer, 1838
Laïche printanière	Carex caryophyllea Latourr., 1785

Nom vernaculaire	Nom latin
Danthonie	Danthonia decumbens (L.) DC., 1805
Luzule champêtre	Luzula campestris (L.) DC., 1805
Luzule multiflore	Luzula multiflora (Ehrh.) Lej., 1811
Potentille tormentille	Potentilla erecta (L.) Rausch., 1797
Oseille des prés	Rumex acetosa L., 1753
Silène penché	Silene nutans L., 1753
Solidage verge d'or	Solidago virgaurea subsp. virgaurea L., 1753
Thym faux pouliot	Thymus pulegioides L., 1753
Véronique officinale	Veronica officinalis L., 1753

### 5.2.3. Noues

Les ouvrages végétalisés alternent les périodes de sécheresse et les évènements pluvieux de faible intensité en situation courante (et de forte intensité en situation exceptionnelle). Les végétaux suivants ont été particulièrement préconisés :

- les herbacées qui supportent les situations d'alternance humidité/sécheresse. Il s'agit du cortège courant des herbacées à large plasticité ;
- les herbacées qui supportent des situations d'hydromorphie importantes (hélophytes, hydrophytes, amphibies).

Laisser s'exprimer la végétation spontanée est tout indiqué, en particulier lorsque la noue est reliée à une éventuelle source de semences. Lorsqu'il est nécessaire pour des raisons techniques (risque de colmatage, risque d'apparition d'espèce exotique envahissante, etc.) de végétaliser rapidement les berges, il faut penser à laisser certaines zones moins abruptes à nu pour permettre malgré tout la colonisation spontanée. La noue devient ainsi, à elle seule, une réserve pour la flore et donc la faune locale.

Tableau 8 : Liste non exhaustive d'espèces pouvant être plantées sur le site au vue de la physionomie (source CBNSA)

Nom vernaculaire	Nom latin
Agrostide stolonifère	Agrostide stolonifère
Cardamine des prés	Cardamine des prés
Petite Centaurée	Petite Centaurée
Souchet brun	<i>Cyperus fuscus</i> L., 1753
Canche cespiteuse	Canche cespiteuse
Scirpe des marais	Scirpe des marais
Prêle des marais	Prêle des marais
Gaillet des marais	<i>Galium palustre</i> L., 1753
Glycérie flottante	Glycérie flottante
Millepertuis couché	Millepertuis couché
Jonc des crapauds	<i>Juncus bufonius</i> L., 1753
Menthe des champs	<i>Mentha arvensis</i> L., 1753
Renouée Poivre d'eau	<i>Persicaria hydropiper</i> (L.) Spach, 1841
Plantain majeur	<i>Plantago major</i> L., 1753
Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i> L., 1753

Nom vernaculaire	Nom latin
Renoncule flammette	<i>Ranunculus flammula</i> L., 1753
Renoncule rampante	<i>Ranunculus repens</i> L., 1753
Scorzonère des prés	<i>Scorzonera humilis</i> L., 1753
Véronique à feuilles de Serpolet	<i>Veronica serpyllifolia</i> L., 1753

Les noues seront entretenues tonte classique si possible hors période mars - juin voire septembre. Un entretien biennal est préférable si possible.

## VI. CONCLUSION

A la suite des prospections naturalistes réalisées en octobre 2020 et en Mai 2021, les éléments du pré-diagnostic écologique n'ont pas permis de dégager de contraintes réglementaires avérées pour la thématique faune/flore. Des prospections complémentaires réalisées au printemps 2021 n'ont en effet pas permis d'attester la nidification de la Fauvette pitchou. Le maître d'ouvrage a néanmoins souhaité procéder à des mesures destinées à favoriser l'intégration écologique du projet :

- Des mesures génériques seront mises en place pendant le chantier : libération des emprises hors période de reproduction de la faune, respect d'un management environnemental de chantier permettant de limiter les risques de pollution et de préserver les zones naturelles non aménagées (= zones environnementales)
- Des mesures spécifiques par zone : sur des zones environnementales (= non aménagées et gérées dans le temps), les espaces verts ainsi que les noues végétalisées :
  - o Respect de palettes végétales indigènes
  - o Respect d'un calendrier d'entretien mécanique raisonné de la végétation

Dans ces conditions, l'impact écologique du projet d'aire de co-voiturage de Podensac sur le milieu naturel est considéré comme négligeable.

## VII. ANNEXES

- Annexe n°1 : Méthode de bioévaluation
- Annexe n°2 : Protocoles des inventaires faunistiques et floristiques

## Annexe n°1 – Bioévaluation

### ❖ La bio-évaluation de la flore

La bio-évaluation de la flore a été établie principalement sur la protection des espèces à différentes échelles (internationale, européenne, nationale, régionale et départementale) en prenant en compte également leur rareté au niveau local.

*Tableau de bio-évaluation de la flore*

Statuts de protection	
Protection communautaire	Directive Habitats <u>Annexe II</u> : espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation <u>Annexe IV</u> : espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte.
Protection nationale (PN)	Protection nationale : Arrêté modifié du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire
Protection régionale (PRAq)	Protection régionale : Arrêté du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine complétant la liste nationale
Protection départementale Lot-et-Garonne	Protection dans le Lot-et-Garonne : Arrêté du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine complétant la liste nationale – Article 5
Evaluation de la valeur patrimoniale	
Echelle mondiale	Liste rouge mondiale
Echelle européenne	Liste rouge européenne des plantes vasculaires (2010)
Echelle nationale	Livre rouge de la flore menacée de France (FCBN, MNHN, UICN, 2010)
	Liste rouge des Orchidées de métropole (2009)
	Liste rouge des espèces menacées en France – Flore vasculaire de France métropolitaine (UICN, FCBN, MNHN, AFB, 2018)
Echelle régionale	Listes des espèces déterminantes de ZNIEFF de la flore vasculaire en Nouvelle-Aquitaine (CBNSA, CBNMC, CBNMP, 2019)
	Liste des espèces sensibles de la flore vasculaire en Nouvelle-Aquitaine (CBNSA, CBNMC, CBNMP, 2019)
	Liste mise à jour des espèces messicoles en Aquitaine (CBNSA, 2019)
Rareté Régionale	
Catalogue Raisonné des Plantes Vasculaires de la Gironde (Société Linnéenne de Bordeaux, 2005)	
Flore de Gironde (Société Linnéenne de Bordeaux, 2014)	
Site internet OBV-NA	

### ❖ La bio-évaluation de la faune

Au même titre que la flore, l'évaluation de la valeur patrimoniale des taxons recensés, est basée sur l'examen de listes de référence (cf. tableaux ci-après).

Tableau de bio-évaluation de la faune

		Internationale			Nationale		Régionale																												
		Liste Rouge UICN Monde (LRM)	Liste Rouge UICN Europe (LRE)	Directives	Liste Rouge UICN France (LRF)	Autres listes	Liste Rouge UICN Aquitaine (LRAq)	Liste ZNIEFF (DZ)	Autres listes																										
<b>Oiseaux</b>		2016	2015-	Directive Oiseaux (Annexe I)	2016	-	(OAFS, GCA, CENA, LPO, 2019)	Liste Vertébrés (CSRPN, 2010)	(BOUTET et al, 1987 ; Faune Aquitaine, 2010) (COUZI et al, 2010)																										
	Mammifère		<b>Chiroptères</b>	2007	Directive Habitats (Annexes II et IV)				2009	(LAFRANCHIS, 2000)	(OAFS, 2019)	Liste xylophages (CSRPN, 2010)																							
<b>Autres espèces</b>			2009	2015					(DOMMANGET & AL, 2009) (Données INVOD, 1982 - 2007)				(OAFS, 2016)	(VAN HALDER & AL, 2002)																					
<b>Reptiles</b>			2009	2012											(BRUSTEL, 2004)	(DEFAUT & SARDET, 2004)	(DEFAUT & SARDET, 2004)																		
<b>Amphibiens</b>			2009	2016														-	-	-															
<b>Insectes</b>	<b>Papillons de jour</b>		2010	-																	-	-	-												
	<b>Odonates</b>		2010																					-	-	-	-								
	<b>Coléoptères</b>		-																									-	-	-	-				
	<b>Orthoptères</b>		-																													-	-	-	-
<b>Poissons d'eau douce de métropole</b>																																			

## Annexe n° 2 - Protocoles méthodologiques des inventaires faunistique et floristique

### ❖ Détermination des habitats naturels et semi-naturels

L'identification des habitats naturels est basée sur la réalisation de relevés phytosociologiques. Le protocole suivi pour la réalisation de ces relevés a été celui préconisé par le Muséum National d'Histoire Naturelle et la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux :

La première étape consiste à choisir le lieu du relevé ou placette d'échantillonnage. D'une surface variable en fonction des milieux, cette placette doit être homogène aux plans floristique et écologique. De ce fait, on évitera de réaliser un relevé dans des zones de transition ou de contact entre plusieurs types de communautés végétales.

Une fois la zone identifiée, la deuxième étape consiste à dresser pour chaque strate, la liste exhaustive des espèces présentes dans le relevé. On distingue :

- la strate arborée (ou arborescente) : supérieure à 7 m, notée A ;
- la strate arbustive : de 7 à 1 m, notée a ;
- la strate herbacée : inférieure à 1 m, notée H.

Un coefficient d'abondance/dominance est attribué à chaque espèce. Celui-ci correspond à l'espace relatif occupé par l'ensemble des individus de chaque espèce. Ce coefficient combine les notions d'*abondance*, qui rend compte de la densité des individus de chaque espèce dans le relevé, et de dominance (ou recouvrement) qui est une évaluation de la surface (ou du volume) relative qu'occupent les individus de chaque espèce dans le relevé.

Sur la base des relevés phytosociologiques, les habitats naturels sont ensuite caractérisés et codifiés selon la nomenclature européenne Corine Biotope et le code Natura 2000, le cas échéant.

**Plusieurs placettes ont fait l'objet de relevés dans un milieu homogène** pour consolider l'identification et favoriser la robustesse des codes choisis dans les nomenclatures utilisées : les Cahiers d'Habitats et le code Corine Biotopes.

Coef.	Signification en termes d'abondance et de dominance
i	Espèce représentée par un individu unique
r	Espèce rare (quelques pieds)
+	Espèce peu ou très peu abondante, recouvrement très faible <1 %
1	Espèce à recouvrement compris entre 1 % et 5 %
2	Espèce à recouvrement compris entre 5 % et 25 % de la surface, et d'abondance quelconque
3	Espèce à recouvrement compris entre 25 % et 50 % de la surface, et d'abondance quelconque
4	Espèce à recouvrement compris entre 50 % et 75 % de la surface, et d'abondance quelconque
5	Espèce à recouvrement $\geq$ 75 % de la surface, et d'abondance quelconque

### ❖ Détermination des zones humides sur la base du critère « Végétation »

Dans le cadre de l'étude, les critères floristiques (espèces végétales et habitats naturels) ont été utilisés pour la détermination des zones humides<sup>1</sup>. Conformément à l'Arrêté du 24 juin 2008, un espace peut être considéré comme humide dès que sa végétation comporte :

- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées « habitats », caractéristiques de zones humides, identifiées sur la liste figurant à l'Arrêté. Dans cette liste, on distingue :
  - les habitats caractéristiques de zones humides, codés H,
  - les habitats non caractéristiques des zones humides, codés p, pour lesquels l'étude des espèces végétales contenues dans les relevés phytosociologiques est nécessaire pour conclure à la présence d'une zone humide.
- Soit, si le cas précédent se présente, par des espèces végétales indicatrices de zones humides, identifiées selon la liste d'espèces figurant à l'Arrêté.

<sup>1</sup> L'étude de sol n'a pas fait partie de nos critères d'étude.

Pour les habitats naturels codés « p », il est nécessaire d'utiliser le critère « Espèces végétales » qui consiste à analyser les relevés phytosociologiques. Le protocole, tel que le préconise l'Arrêté du 24 juin 2008, est le suivant : pour chaque strate (herbacée, arbustive, arborée) :

- noter le pourcentage de recouvrement des espèces,
- les classer par ordre décroissant,
- établir une liste des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate,
- ajouter les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %, si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment,
- une liste d'espèces dominantes est ainsi obtenue pour la strate considérée,
- répéter l'opération pour chaque strate,
- examiner le caractère hygrophile des espèces de la liste générale obtenue ; si la moitié au moins des espèces de cette liste figurent dans la liste des espèces indicatrices de zones humides » le relevé est indicateur d'une zone humide

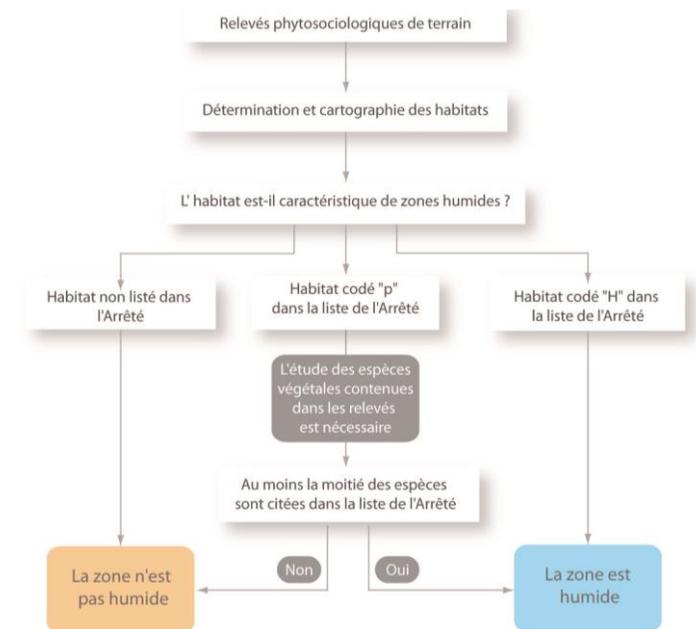


Schéma récapitulatif de la détermination d'une zone humide selon le critère « Végétation »

## ❖ Recherche des stations d'espèces végétales

L'intégralité de la zone à l'étude ont été parcourue pour géo-référencer, au moyen d'un GPS, puis cartographier, les stations d'espèces jugées patrimoniales (protégées et non protégées) du fait d'une aire de répartition réduite ou en voie de réduction à l'échelle européenne, nationale, régionale.

## ❖ Recherche des stations d'espèces animales

### ***Protocole Avifaune***

La méthode qualitative des points d'écoute a été employée (STOC<sup>2</sup>).

L'expertise s'est orientée sur les oiseaux nicheurs diurnes au travers la mise en place d'une grille de points d'écoute de 5 minutes, selon le **programme de Suivi Temporel des Oiseaux Communs par Echantillonnage Ponctuel Simple** (STOC-EPS). Plusieurs points d'écoutes ont effectué sur un même type de milieu, pour favoriser la robustesse de l'échantillonnage.

Cette écoute fournit des indications sur la richesse spécifique du site, en particulier vis-à-vis des espèces difficilement observables (espèces farouches, fourrés denses, etc.).

Des observations aux jumelles ou à la longue-vue (en fonction de la configuration du site), ont également été réalisées, de manière aléatoire.

Il est nécessaire de réaliser tant que possible les relevés ornithologiques dans des conditions météo optimales qui assurent d'une part la localisation visuelle des différentes espèces d'oiseaux et d'autre part leur détermination auditive.

### ***Protocole Entomofaune***

L'expertise s'est orientée sur la recherche de biotopes favorables sur 3 groupes entomologiques : les papillons de jour, les coléoptères saproxylophages et les odonates au droit de la période d'inventaire. Toutefois, pour les insectes saproxylophages, l'approche s'est orientée vers la recherche des indices de présence (sciures au bas des troncs, restes de carapaces, etc.) et les corridors de déplacement (trames vertes feuillues). Les espèces recherchées ont été le lucane cerf-volant, le grand capricorne.

### ***Protocole Amphibiens***

L'approche pour se cortège s'est orientée vers la recherche de milieux propices à l'accueil des amphibiens, et à la prospection des zones favorables à leur reproduction (pièces d'eau permanente et/ou temporaire). Ces plans d'eau ont été prospectés au filet à mare.

<sup>2</sup> Suivi Temporel des Oiseaux Communs

### ***Protocole Reptiles***

Il s'agit d'un inventaire qualitatif (absence/présence) basé sur la préférence thermophile des serpents qui utilisent l'environnement de contact pour réguler leur température corporelle. Les individus ont été recherchés à vue, et leurs habitats préférentiels ont fait l'objet de prospections (recherche sous les tas de bois, pierres, anfractuosités, lisières de boisements, chemins, etc.)

### ***Protocole Mammifères et micromammifères***

L'inventaire a été basé sur la recherche d'indices de présences (empreintes, fèces...) ainsi que des observations directes complètent l'approche bibliographique pour l'inventaire mammologique.

### ***Protocole Chauves-souris***

Il a été procédé à la recherche de gîtes favorables (arbres, bâti) pour l'étude de ce groupe. Il n'a pas été réalisé d'écoutes d'ultrasons ou d'écoute passive par la pose d'un enregistreur.

**SITE NATURA 2000  
DIRECTIVE HABITATS**

Identifiant : FR7200700

Nom : La Garonne

[Fiche technique](#)

4.850 km